

PV
Conseil Municipal du 18 avril 2025

Présents MC VERDIER JM CADEAC P LEFEVRE I GANDIT

Excusés C LOUDET (procuration Jm Cadéac) Y BIDOY J VERDIER (procuration I Gandit)

1)Approbation PV du 6 février 2025

6 voix pour

2) Vote des Taux

Il est proposé de ne pas augmenter les taux, des évolutions étant susceptibles d'intervenir au niveau de la taxe d'ordures ménagères. Une légère augmentation des bases modifie cependant d'office le produit (+2138 €) :

<u>Bases 2024 :</u>				pour info taux			
TFPB	69400	Produit :	19 946	Commune	28.74	Dép	45.82
TFPNB	13900	Produit :	3 073	Commune	22.11	Dép	62.09
CFE	4400	Produit :	741	Commune	16.94	Nat	26.86
TH	285000	Produit :	2 340	Commune	8.21	Nat	23.88
TOTAL			26 100				
<u>Bases 2025 :</u>							
TFPB	75800	Produit :	21 785				
TFPNB	14100	Produit :	3 118				
CFE	4400	Produit :	741				
TH	31600	Produit :	2 594				
TOTAL			28 238				

6 voix pour

3)Prêts :

Prêts long terme 94 000 € BT : 5 398. €/an pendant 25 ans à partir de 2029 Intérêts intercalaires en 2028

Prêt court terme : 36 000 € CRCA sur 2 ans Taux 2.68 (a baissé 2.85% en février

241.2 €/ trimestre 170€ frais de dossier)

Prêt CT financement TVA Pont 66 000 € 2 propositions à affiner BP (3 ans) et CRCA (2 ans)

6 voix pour

4)Budget primitif :

Le Budget s'établit en section de fonctionnement à : **156 986,96 €**

Principaux postes de dépenses :

- Charges à caractère général	56 801 €	37%
- Charges de personnel	17 400 €	11%
-autres charges de gestion courante	16 140 €	10%
-charges financières	6 000 €	4%

Principaux postes de recettes :

- Fiscalité :	38 508 €	24%
- Dotations participation	39 471 €	25%
- Autres recettes gestion courante	56 000 € (dt 48 000 locations)	35%
- Résultat reporté	21 350,96 €	13%

Le Budget s'établit en section d'investissement à : **522 009,37 €**

Principaux postes de dépenses :

- Pont du Coustou	370 000 €	70%
- Bâtiments publics	18 000 €	3.4%
- Autre bâtiments	20 000 €	3.8%
- Voirie	25 000 €	4.8%

Principales recettes :

Résultat 2024 :	19 579,91 €	3.8%
Subventions	215 729 € dont 178 000 € pont	41%
FCTVA	10 567 €	2%
Prêts	196 000 €	37.5%

6 voix pour

)Plan Communal de sauvegarde

Nous avons initié cette démarche sans la conclure lors d'un précédent mandat. Peu de communes sont à jour sur ce dispositif et le préfet a fait une relance des communes pour conclure ce document. Ce document doit établir pour chaque risque encouru les procédures à mettre en œuvre en identifiant les actions à mettre en œuvre, les personnes ressources et les moyens à mobiliser. Il est précisé qu'en cas de danger du matériel peut être réquisitionné auprès des habitants. Il est pour l'instant en relecture à la Préfecture 1 exemplaire sera transmis à chaque conseiller avant prise d'arrêt

Ce document fera l'objet d'une fiche synthétique distribuée aux habitants

6)SDE

Modification des statuts : Cette modification a été approuvée le 14 mars en Comité Syndical du SDE et est transmise à chaque commune adhérente. Elle vise à préciser les prestations pour les collectivités non adhérentes (études préalables, étude technique, portage d'opération. Elle vise aussi pour les communes membres, les activités accessoires (groupement d'achat, développement des énergies renouvelables, mise à disposition de matériels, travaux liés aux télécommunications et notamment fibre optique. S'agissant de l'éclairage public, le SDE assure toutes les prestations d'ingénierie, la maîtrise d'ouvrage des travaux de 1^{er} établissement, et d'améliorations des installations, l'exécution des contrats d'accès au réseau. Les pouvoirs de police restent de la compétence exclusive des maires

6 voix pour

Motion de soutien

La Loi de finances 2025 a modifié les règles de financement des aides à l'électrification rurale. Le fonds CAS (Compte d'Alimentation Spécial), créé en 1936 par prélèvement sur les gestionnaires de réseaux, permettait une ressource pour le financement de l'entretien et de la modernisation des réseaux et une péréquation entre les zones urbaines et rurales. Pour les Hautes-Pyrénées, ce fonds est doté de 5 millions pour les 443 communes rurales du département. Cette réforme laisse notamment craindre que les fournisseurs d'électricité ne répercutent la charge sur les consommateurs. Une motion est proposée à notre délibération

6 voix pour.

7) Pont du Coustou

La solution du Pont de secours s'est avérée inaccessible financièrement et l'Etat n'a pu financer cette dépense supplémentaire : il faut donc étudier avec la famille riveraine une solution de passage par leur parcelle et passerelle privée ; cela obligera à quelques travaux de viabilisation et à un conventionnement entre la commune et le propriétaire.

6 voix pour engager travaux et convention au mieux des intérêts des riverains (à voir pour usage 3 jours de Toussaint)

8) Questions diverses

Chantier Chapelle Espenan Démarrage du Chantier par l'entreprise LABAT fin de mois

Tabernacle et St Laurent : demande de subvention DETR 2026 30 à 40%

1ere tranche voirie : Claret : depuis le carrefour de la route de Cizos et descente vers le Jouaou (travaux concertés avec le Syndicat qui reprend des conduites), Début de la Route du GERs au village, route de Deveze (fossés du chemin d'Ariès) débouché de la route de Sariat sur la 632 (busage en lien avec l'Agence des routes), Route d'Espagnoulet à minima PAT sur l'ensemble Dans ce cas report en 2026

Accord